

Mémoire de l'organisme SOS Levasseur

Dans le cadre de la consultation sur le nouveau régime forestier québécois

En tant qu'organisme environnemental défendant les forêts anciennes boréales, nous sommes à la fois ravis et choqués suite à la sortie du livre vert par le ministre Béchar. Cette volonté de changement nous rend optimistes quant à l'amélioration de la situation forestière, mais certaines orientations proposées nous inquiètent, de par leur apparence verte et la très large interprétation possible de ces belles tournures de phrase. Voici les aspects que ce mémoire abordera en réaction au livre vert :

- Aires protégées
- Aménagement intensif
- Changements climatiques et forêts anciennes
- Droit de premier preneur
- Limite nordique
- Recherche et études d'impact
- Régionalisation et Autochtones

Aires protégées

Dans le Livre Vert, les aires protégées ne sont adressées qu'au passage et de façon nominale. L'objectif d'amener la proportion d'aires protégées à 8% du territoire semble un engagement séieux, mais peu d'attention est portée sur le rôle politique que devra jouer le MRNF dans la création des aires protégées. Nous sommes conscients du fait que la SQAP ne relève pas du MRNF, mais nous sommes tout aussi conscients que le MRNF a un poids considérable auprès du MDDEP. Comme nous avons pu le constater à maintes reprises, une réponse négative du MRNF peut entraîner, à elle seule, le déraillement d'un projet d'aire protégée.

Nous souhaitons premièrement que le MRNF accorde au MDDEP la marge de manœuvre nécessaire à l'accomplissement de ses objectifs en choisissant les territoires répondant à ses critères et objectifs de conservation de la biodiversité et de la protection des habitats. Il serait décevant de voir les considérations économiques interférer dans l'implémentation de la SQAP. Également, la SQAP II brille par son absence du LV. L'objectif de protéger 12% du territoire d'ici 2013 n'est mentionné nulle part dans le LV. Pourtant, cet objectif est réel et fait état d'un consensus auprès des participants du Sommet sur l'Avenir du Secteur Forestier, auquel SOS Levasseur a d'ailleurs participé. Un oubli du genre est extrêmement significatif par rapport aux intentions du ministère.

Nous souhaitons donc que la SQAP II soit incluse dans le texte du Livre Blanc, comme une éventualité, afin d'éviter toute ambiguïté. En faisant ainsi, cela évitera au MRNF d'attribuer des droits et permis sur des territoires qui seront protégés d'ici peu. Conséquemment, cela évitera aussi d'avoir à retirer des approvisionnements aux futurs investisseurs et servira à rassurer le milieu économique. Finalement, il est inquiétant de voir qu'au niveau sémantique, les aires protégées sont un mal nécessaire, alors qu'elles sont vitales pour contrer les changements climatiques et les extinctions d'espèces.

Aménagement intensif

Tout comme Nature-Québec, nous dénonçons que la zone de sylviculture intensive fasse fi des principes d'aménagement intégré et écosystémique, sous risque d'entraîner «la plus grande altération écologique du Québec depuis la fin de la colonisation » (Louis Bélanger, 2008). Le problème soulevé n'est pas seulement par rapport à la superficie proposée (30%), mais concerne aussi les méthodes qui y seront employées. En réaction à un livre vert peu descriptif face à l'application de la sylviculture intensive, nous exigeons des précisions techniques pour ne pas répéter des erreurs ayant été commises dans le passé.

Par exemple, en Europe, suite à une exploitation intensive de certaines forêts, des pays comme la Suède et la Finlande en sont à réévaluer leurs différentes modes de tenure et stratégies forestières afin d'y incorporer une plus grande place à la conservation et aux produits et services non-ligneux que fournissent les forêts (Erikson et Hammer, 2006 ; McDonald et Lane, 2004 ; Siitonen et al., 2003). Déjà en 1994, la nouvelle politique forestière de la Suède énonçait que la forêt utilisée pour la production ligneuse devait aussi servir au maintien de la biodiversité avec une emphase égale pour les deux objectifs (Anon., 1993).

Dans le Livre Vert, l'AI est axé principalement sur l'augmentation du rendement ligneux. Il faudrait rappeler que le chantier sur l'AI au sommet forestier parlait également de diversification par l'écotourisme et les PFNL (produits forestiers non-ligneux) comme mécanismes d'intensification. Ainsi, l'augmentation du rendement ne reposerait pas uniquement sur une seule ressource, et cela stabiliserait potentiellement la structure économique régionale. Dans le quatrième objectif du livre vert, une industrie dynamique veut être obtenue en favorisant l'agilité, la performance et la compétitivité des entreprises. Nous espérons que le soutien de la biodiversité ainsi que la productivité durable soient inclus dans la définition de performance.

D'ailleurs, on constate déjà la répercussion des coupes intensives au Québec sur la perte ou le déclin de certaines espèces forestières : le campagnol à dos roux de Grapper (*Clethrionomys gapperi* Vigors) (Moses et Boutin, 2001), le caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou* Gmelin) (Chubbs *et al.*, 1993 ; Vors et al., 2007), ainsi que la martre d'Amérique (*Martes americana* Turton) (Payer et Harrison, 2003). De plus, des inquiétudes concernant plusieurs autres espèces d'arthropodes, de mammifères, champignons, oiseaux, amphibiens, reptiles et de plantes vasculaires sont mentionnées et reliées à la perte de leur milieu naturel (Niemelä, 1999; Delong et Kessler, 2000; Edman et Jonsson, 2001; Mosseler *et al.*, 2003). C'est pourquoi un effort supplémentaire dans la stratégie forestière devrait être dirigé afin de mieux «simuler» les milieux naturels en maintenant la diversité d'habitats et cela même pour l'aménagement intensif.

Afin de permettre une comparaison entre les différentes entreprises et modes de tenure, nous voudrions proposer l'utilisation de l'analyse par cycle de vie (ACV). Bien que l'ACV soit un concept récent et encore en développement (Michelsen, 2008), cela reste

un outil efficace et systématique pour l'évaluation de la gestion forestière, en intégrant tous les impacts environnementaux et énergétiques, directs et indirects.

Finalement, la sylviculture intensive a définitivement sa place dans une stratégie de diversification des modes de tenure soutenue par la recherche et développement, mais le 30% de sylviculture intensive est selon nous abusif en terme de superficie et manque de vision à long terme dans l'exclusion de l'approche écosystémique. Peu importe le nom que vous lui attribuez (écosystémique, extensive, intensive), nous revendiquons l'utilisation d'une foresterie durable, sensibilisée à la conservation du patrimoine écologique, et ce à la grandeur du territoire québécois.

Changements climatiques et forêts anciennes

Nous remarquons l'emphase particulière sur le rôle des arbres et du matériau bois face aux changements climatiques, inquiétante position lorsque celle-ci sert à justifier la liquidation de forêts dites « surannées » ou « en perdition » sous prétexte que les jeunes arbres fixent davantage de carbone atmosphérique. En réalité, les vieilles forêts sont d'importants réservoirs de carbone, tant par leurs arbres vivants que morts, dans leurs débris et leur sol. En plus d'abriter une multitude d'habitats nécessaires au maintien de la biodiversité, elles contiennent un sol plus riche en matière organique, donc en carbone, que les jeunes forêts (Brassard et Chen, 2006).

Nous réitérons donc notre opposition à l'article 20 de la loi 39, qui permet la liquidation des vieilles forêts hors du calcul de la possibilité forestière fait par le Forestier en chef. L'application de cet article, s'il n'est pas retiré, devrait attendre la tenue du colloque sur les vieilles forêts qui aura lieu en mai 2008 à Sept-Îles, afin que le milieu scientifique atteigne une position claire sur le véritable rôle écologique de ces forêts, dites surannées ou anciennes...

Droit de Premier Preneur et mise en marché des volumes de bois

SOS Levasseur accueille favorablement la mise en marché de 20% des volumes de bois. Ce dispositif concorde avec l'objectif d'encourager l'émergence de produits innovants à haute valeur ajoutée, et une réorientation économique du secteur forestier en général. Le droit de premier preneur constitue également une mesure qui laisse à l'industrie une certaine stabilité en approvisionnements à moyen terme.

Toutefois, SOS Levasseur souhaite que ce droit de premier preneur soit réajusté périodiquement afin qu'éventuellement, 100% des volumes de bois soient acquis au prix du marché. La réévaluation pourrait être faite soit de façon planifiée avec un échéancier fixe, ou de façon dynamique, en réponse à la demande. Une réduction planifiée aurait l'avantage de permettre aux entreprises émergentes de 2^e et de 3^e transformation de mieux structurer leur croissance en fonction de la disponibilité éventuelle de la matière première et ce, plusieurs années d'avance. Une réduction dynamique serait plus souple,

mais elle serait également plus imprévisible tant pour les entreprises émergentes que pour les détenteurs de CAAF.

Cela ferait en sorte que l'on puisse laisser libre cours à l'émergence d'entreprises et de produits pouvant générer le maximum de retombées économiques, par le biais d'une transformation faite au Québec. Ainsi, les utilisations moins productives ne primeraient pas au-delà de leur ère. Il serait triste de voir la création de richesse dans le secteur forestier se faire freiner par une attribution statique des volumes de bois.

Études d'impact et limite nordique

Selon le Livre Vert, le gouvernement semble être de l'avis que les connaissances écologiques et les études couramment employées suffisent. Nous remarquons toutefois un manque d'études sur les impacts des activités forestières, surtout dans les latitudes nordiques où la régénération est plus difficile. Une récente étude propose d'ailleurs que la limite nordique des coupes ne dépasse pas le 51^e parallèle, pour éviter de faire basculer les écosystèmes à canopée fermée vers un couvert plus clairsemé et moins productif à long-terme (Girard et al. 2008). Cette mesure préventive, d'abaisser la limite nordique au 51^e parallèle, pourrait être reconnue dans le cadre d'une loi.

Nous ne souhaitons pas que les recherches s'accumulent non plus. Un réel effort de **transfert des connaissances** doit s'effectuer entre les scientifiques et les politiciens afin que les aménagistes forestiers appliquent des méthodes durables bien définies par une législation claire. La régionalisation, sous la supervision du gouvernement, pourrait permettre des modes de tenure appropriés à chaque contexte.

Régionalisation et Autochtones

Nous sommes d'accord que la gestion intégrée et territoriale des ressources de la forêt passe par une décentralisation et un partage du pouvoir, lequel fut traditionnellement accaparée par le Ministère et les compagnies bénéficiaires de CAAF. Ceci permettrait une plus grande reconnaissance du rôle des Autochtones dans la co-gestion ainsi que la participation active des instances locales dans la prise de décisions concernant l'exploitation du territoire.

Cependant, nous voulons à tout prix éviter que la régionalisation ait comme conséquence la déresponsabilisation du gouvernement vis-à-vis ses engagements économiques et environnementaux. C'est pourquoi nous pensons que l'État doit bien superviser chaque Conseil Régional des Élus (CRÉ) afin d'éviter le non-respect des principes du développement durable. Par exemple, l'établissement de normes précises et la définition des critères d'écoconditionnalité et de socioconditionnalité permettraient d'éviter que les intérêts d'une minorité passent avant les intérêts publics.

Par ailleurs, nous tenons à ce que la régionalisation aille de pair avec la démocratisation des instances. Il faut se rappeler que les Autochtones sont loin d'avoir une place privilégiée dans les CRÉ. Sur la Côte-Nord par exemple, ils ont une représentation de 2 postes sur 23. Quoique le livre vert mentionne la nécessité de l'inclusion des Autochtones, il semble qu'il n'y ait pas de nouveaux engagements de la part du gouvernement en ce qui a trait à la co-gestion autochtone. De plus, la composition des CRÉ ne garantit pas que les maires et les élus régionaux possèdent soudainement les qualifications et le financement nécessaires pour assumer leurs nouveaux mandats. Finalement, un autre danger qui guette la régionalisation de la gestion forestière est l'infiltration du lobby des compagnies dans les structures régionales.

Conclusion

Pour conclure ce mémoire aux mille aspects, SOS Levasseur souhaite réitérer sa sensibilité envers le dynamisme du secteur forestier. Luttant avant tout pour la sauvegarde d'une forêt ancienne localisée, celle de l'île René-Levasseur, nous sommes conscients qu'une industrie forestière plus performante, tant au niveau environnemental que productif, éviterait que des désastres écologiques aient lieu sur des territoires à protéger. Bien que non mentionné dans ce texte, nous comprenons aussi la situation des travailleurs forestiers et déplorons que ceux-ci s'endettent pour leur machinerie alors que les compagnies auraient dû assumer ce coût. Nous relançons donc l'idée de réorienter la foresterie vers des technologies de taille intermédiaire, comme le pratiquent déjà certains écoforestiers dont les méthodes assurent la régénérescence des peuplements et l'approvisionnement à long-terme.

Mémoire rédigé par :
Geneviève Huchette
Marc-André Léger
Lucie Mayrand
Jordane Roy-Leblanc
Pour SOS Levasseur

Références :

Anon., 1993. Lag om a'ndring i skogsva'rdslagen (SFS 1979:429). SFS 1993:553, Stockholm. Cité dans Eriksson and Hammer (2006)

Brassard, B. W. and H. Y. H. Chen (2006). Stand structural dynamics of North American boreal forests. Critical Reviews in Plant Sciences **25**(2): 115-137.

Chubbs, T. E., Keith, L. B., Mahoney, S. P., and Mcgrath, M. J. 1993. Responses of woodland caribou (*Rangifer tarandus caribou*) to clear-cutting in eastcentral Newfoundland. Can. J. Zool. **71**: 487-493.

- Delong, S. C., and Kessler, W. B. 2000. Ecological characteristics of mature forest remnants left by wildfire. For. Ecol. Manage. **131**: 93–106.
- Edman, M., and Jonsson, B. G. 2001. Spatial pattern of downed logs and wooddecaying fungi in an old-growth *Picea abies* forest. J. Veg. Sci. **12**: 609–620.
- Eriksson, S. and M. Hammer (2006). The challenge of combining timber production and biodiversity conservation for long-term ecosystem functioning- A case study of Swedish boreal forestry. Forest Ecology and Management **237**(1-3): 208-217.
- Girard F, Payette S et Ganon R (2008). Rapid expansion of lichen woodlands within the closed-crown boreal forest zone over the last 50 years caused by stand disturbances in eastern Canada. Journal of Biogeography. 35: 529-537.
- McDonald, G. T. and M. B. Lane (2004). "Converging global indicators for sustainable forest management." Forest Policy and Economics **6**(1): 63-70.
- Michelsen, O. (2008). Assessment of land use impact on biodiversity - Proposal of a new methodology exemplified with forestry operations in Norway. International Journal of Life Cycle Assessment **13**(1): 22-31.
- Mosseler, A., Thompson, I., and Pendrel, B. A. 2003. Overview of old-growth forests in Canada from a science perspective. Environ. Rev. **11**: S1–S7.
- Moses, R. A., and Boutin, S. 2001. The influence of clear-cut logging and residual leave material on small mammal populations in aspen-dominated boreal mixedwoods. Can. J. For. Res. **31**: 483–495.
- Niemelä, J. 1999. Management in relation to disturbance in the boreal forest. For. Ecol. Manage. **115**: 127–134.
- Payer, D. C., and Harrison, D. J. 2003. Influence of forest structure on habitat use by American marten in an industrial forest. For. Ecol. Manage. **179**: 145–156.
- Siitonen, P., A. Tanskanen, et al. (2003). "Selecting forest reserves with a multiobjective spatial algorithm." Environmental Science & Policy **6**(3): 301-309.
- Vors, L. S., Schaefer J. A., Pond, B. A., Rodgers, A. R., and Patterson B. R. 2007. Woodland Caribou Extirpation and Anthropogenic Landscape Disturbance in Ontario. Journal of Wildlife Management. 71(4):1249–1256